

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1884-20
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 1884-20 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1884 afin de modifier la nomenclature des classes d'usages.*

Ce règlement entre en vigueur le 15 avril 2024 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 15 avril 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate